

**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE QUI A EU LIEU LUNDI, 3 AVRIL 2017 AU LIEU HABITUEL DES SESSIONS DE CONSEIL SOIT, AU 290 RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE, SAINTE-MADELEINE À 20 h.**

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers Chantal Bernatchez, Jean-Guy Chassé, Gilles Carpentier, Daniel Choquette, Patrice Barbot et Lise Cadieux.

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire, Simon Lacombe.

Madame Lucie Paquette, directrice générale, était également présente.

## **ORDRE DU JOUR**

---

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal – Session ordinaire du 6 mars 2017
4. Approbation du procès-verbal – Session extraordinaire du 13 mars 2017
5. Adoption du rapport des correspondances
6. Période de questions

### **7. Législation**

- 7.1 Avis de motion – Règlement 17-467 modifiant le règlement de zonage 09-370 afin de changer de zone le lot 2 367 903 (coin Millette et boulevard laurier)
- 7.2 Lieu pour la tenue des sessions du conseil municipal
- 7.3 Avis de motion – Règlement 17-467 modifiant le règlement de zonage 09-370 afin de permettre les activités de déneigement dans la zone 203 – *Point ajouté*

### **8. Administration et finances**

- 8.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 mars 2017
- 8.2 Approbation des comptes à payer

### **9. Sécurité publique – Service des incendies**

- 9.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains – Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 5

## 10. Transport routier – Voirie municipale

## 11. Aqueduc – Égouts – Matières résiduelles

- 11.1 Égout secteur Douville – Demande de soumission pour l'engagement d'un ingénieur – *Point ajouté*

## 12. Urbanisme

- 12.1 Rapport des permis et certificats mars 2017 – Dépôt
- 12.2 Procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 27 mars 2017 - Dépôt
- 12.3 Dérogation mineure monsieur Marc Beauchemin – 835 boul. Laurier
- 12.4 Dérogation mineure Ferme J.M. Jodoin et fils inc. – 2420 rang d'Argenteuil
- 12.5 Signature de l'acte de servitude approuvée en août 2014 – 1697 rue du Moulin
- 12.6 Nomination d'un membre au Comité consultatif d'urbanisme

## 13. Loisirs – Culture - Organismes

- 13.1 Camp de jour et service de garde Été 2017 – Autorisation d'embauche du personnel

## 14. Varia

## 15. Dépôt de documents

- 15.1 RIAM – Procès-verbal séance ordinaire CA – 22 mars 2017
- 15.2 RIAM – Bilan annuel 2016
- 15.3 MRC – Séance ordinaire Conseil – 8 février 2017
- 15.4 MRC – Séance ordinaire CA - 28 février 2017
- 15.5 RAE SM/SMM – Rapport mensuel d'exploitation Janvier 2017
- 15.6 MRC – Compte rendu de la réunion du Comité transport

## 16. Période de questions

## 17. Levée de la session

**1. OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 20 h.**

**2017-04-081**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil et toutes les personnes présentes ont en main une copie de l'ordre du jour;

*CONSIDÉRANT QUE* la lecture peut être effectuée par toutes les personnes présentes;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**2017-04-082**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SESSION ORDINAIRE DU 6 MARS 2017**

---

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la session ordinaire du 6 mars 2017;

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire 6 mars 2017 soit approuvé tel que rédigé par la secrétaire-trésorière adjointe.

**2017-04-083**

**4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SESSION EXTRAORDINAIRE DU 13 MARS 2017**

---

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la session extraordinaire du 13 mars 2017;

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire 13 mars 2017 soit approuvé tel que rédigé par la secrétaire-trésorière adjointe.

2017-04-084

## 5. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES

---

*CONSIDÉRANT* les correspondances reçut depuis le 6 mars 2017;  
*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil ont reçu une copie détaillée de la liste des correspondances;  
*CONSIDÉRANT QUE* la directrice générale a fourni les documents et explications supplémentaires à la satisfaction de ceux-ci;  
IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;  
*QUE* les correspondances reçues depuis le 6 mars soient déposées aux archives de la municipalité;  
QU'il soit donné suite à la correspondance selon les directives du conseil.

## 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 7. LÉGISLATION

### 7.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 17-467 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 09-370 AFIN DE CHANGER DE ZONE LE LOT 2 367 903

---

*AVIS DE MOTION* est donné par monsieur Patrice Barbot qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil le règlement 17-467 modifiant le règlement de zonage 09-370 afin de changer de zone le lot 2 367 903.

2017-04-085

### 7.2 LIEU POUR LA TENUE DES SESSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de correction émit par la Régie du bâtiment daté du 8 février 2017 concernant la non-conformité de la salle de réunion du 290 rue Saint-Jean-Baptiste à Sainte-Madeleine pour la tenue d'assemblée publique;  
*CONSIDÉRANT QUE* le local servait pour la tenue des sessions du conseil municipal de Sainte-Marie-Madeleine;  
*CONSIDÉRANT QU'*une résolution du conseil municipal du Village de Sainte-Madeleine nous demande de cesser d'utiliser le local pour nos sessions;  
*CONSIDÉRANT QUE par* l'article 145 du Code municipal du Québec il est permis de changer le lieu par résolution du conseil municipal;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que l'endroit choisi pour la tenue des sessions du conseil municipal à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 est le 405 boulevard Laurier à Sainte-Marie-Madeleine;

Que soit autorisé le paiement des frais de location pour la tenue de chaque session incluant les frais d'entretien, de gardiennage et d'un technicien pour le système de son;

Qu'advenant un changement de part et d'autre, il y aura lieu de revoir les conditions d'utilisation du local;

Qu'un avis public sera donné à cet effet.

### **7.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 17-467 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 09-370 AFIN DE PERMETTRE LES ACTIVITÉS DE DÉNEIGEMENT DANS LA ZONE 203 – *POINT AJOUTÉ***

---

*AVIS DE MOTION* est donné par monsieur Patrice Barbot qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil le règlement 17-468 modifiant le règlement de zonage 09-370 afin de permettre les activités de déneigement dans la zone 203.

## **8. ADMINISTRATION ET FINANCES**

### **8.1 DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 MARS 2017**

---

La directrice générale remet aux membres du conseil le rapport budgétaire du fond d'administration pour Mars 2017.

**2017-04-086**

### **8.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

---

*CONSIDÉRANT QU'*une copie de la liste des comptes à payer ayant été distribuée à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance;

*CONSIDÉRANT QUE* la directrice générale a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

*CONSIDÉRANT QUE* la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par madame Chantal Bernatchez, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver les salaires payés au montant de 29 323.50 \$, les comptes payés par chèques au montant de 27 551.47 \$, les comptes payés par

paiements préautorisés de 22 649.41 \$ et autorise le paiement des comptes à payer au montant de 66 127.19 \$, le tout avec dispense de lecture.

## 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE – SERVICES DES INCENDIES

2017-04-087

### 9.1 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS - PLAN DE MISE EN ŒUVRE PRÉVU POUR L'ANNÉE 5

*CONSIDÉRANT QUE* le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains, ci-après appelé « *Schéma* », est en vigueur depuis le 15 février 2012;

*CONSIDÉRANT QUE* l'article 35 de Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q. c. S-3.4) ainsi que l'action 7.6 des plans de mise en œuvre du schéma imposent l'obligation de produire un rapport annuel et de le transmettre à la MRC des Maskoutains;

*CONSIDÉRANT QUE* le directeur du service sécurité incendie a déposé au conseil municipal le rapport annuel sur l'état d'avancement de l' « an cinq » du plan de mise en œuvre du schéma;

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'entériner le rapport annuel de l' « an cinq » du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains.

## 10. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

## 11. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

2017-04-088

### 11.1 ÉGOUT SECTEUR DOUVILLE – DEMANDE DE SOUMISSION POUR L'ENGAGEMENT D'UN INGÉNIEUR – **POINT AJOUTÉ**

IL est proposé par madame Chantal Bernatchez, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à la majorité des conseillers présents;

D'autoriser la directrice générale à demander des soumissions pour engager un ingénieur pour élaborer les plans et devis pour les égouts des rues Palardy, Demers, Normand et une partie du boulevard Laurier;

Que les travaux pourraient être financés en partie avec la taxe fédérale d'accise et le programme en infrastructure.

Monsieur Gilles Carpentier demande le vote sur cette proposition:

|                    |           | POUR | CONTRE |
|--------------------|-----------|------|--------|
| Simon Lacombe      | Maire     | ✓    |        |
| Chantal Bernatchez | Siège # 1 | ✓    |        |
| Jean-Guy Chassé    | Siège # 2 | ✓    |        |
| Gilles Carpentier  | Siège # 3 |      | ✓      |
| Daniel Choquette   | Siège # 4 | ✓    |        |
| Patrice Barbot     | Siège # 5 | ✓    |        |
| Lise Cadieux       | Siège # 6 | ✓    |        |

Le résultat du vote : 6 pour, 1 contre, la résolution est donc acceptée.

## 12. URBANISME

### 12.1 RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS MARS 2017 - DÉPÔT

---

Dépôt du rapport des permis et certificats émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de mars 2017.

### 12.2 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CCU TENUE LE 27 MARS 2017 - DÉPÔT

---

La directrice générale dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 mars 2017.

**2017-04-89**

### 12.3 DÉROGATION MINEURE DM-2017-03 – MARC BEAUCHEMIN 835 BOULEVARD LAURIER

---

Demande de dérogation mineure DM-2017-03 présentée par monsieur Marc Beauchemin pour le 835 boulevard Laurier. La superficie du garage, après l'agrandissement, sera de 203,52m<sup>2</sup> au lieu du maximum prescrit de 120m<sup>2</sup>. La dérogation sera de 83,52m<sup>2</sup> pour la superficie.

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du Comité consultatif d'urbanisme suggèrent à l'unanimité que cette demande soit acceptée;

*CONSIDÉRANT* le paysage bâti environnant;

*CONSIDÉRANT QUE* le demandeur est de bonne foi;

*CONSIDÉRANT QUE* le préjudice aux propriétaires voisins est faible;

*CONSIDÉRANT QUE* la condition suivante fait partie des recommandations, à savoir :

*Le terrain devra être exempt de tout autre bâtiment accessoire et équipement avant l'émission du permis de construction pour l'agrandissement du garage.*

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Beauchemin pour permettre une superficie de 203,52m<sup>2</sup>. La dérogation est de 83,52m<sup>2</sup>.

#### **2017-04-090**

##### **12.4 DÉROGATION MINEURE DM-2017-04 – FERME J.M. JODOIN & FILS INC. 2420 RANG D'ARGENTEUIL**

---

Demande de dérogation mineure DM-2017-04 présentée par monsieur Marc-Antoine Jodoin pour Ferme J.M. Jodoin & fils inc. pour le 2420 rang d'Argenteuil. La demande vise les distances séparatrices.

- La distance entre l'installation d'élevage et la maison d'habitation située au 2410 d'Argenteuil, sera de 104,2m au lieu du minimum prescrit de 111,2m. La dérogation sera de 7m.
- La distance entre l'installation d'élevage et la maison d'habitation située au 2425 d'Argenteuil, sera de 70,1m au lieu du minimum prescrit de 111,2m. La dérogation sera de 41,1m.
- La distance entre l'installation d'élevage et la maison d'habitation située au 2435 d'Argenteuil, sera de 84,3m au lieu du minimum prescrit de 111,2m. La dérogation sera de 26,9m.
- La distance entre l'installation d'élevage et la maison d'habitation située au 2450 d'Argenteuil, sera de 95,2m au lieu du minimum prescrit de 111,2m. La dérogation sera de 16m.

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du Comité consultatif d'urbanisme suggèrent à l'unanimité que cette demande soit acceptée;

*CONSIDÉRANT QUE* le projet vise l'amélioration du bien-être animal;

*CONSIDÉRANT QUE* le 2<sup>e</sup> bâtiment d'élevage sera beaucoup plus reculé;

*CONSIDÉRANT QUE* le demandeur est de bonne foi;

*CONSIDÉRANT QUE* le préjudice aux propriétaires voisins est faible et qu'ils ont tous été consultés;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Gilles Carpentier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Jodoin pour les distances séparatrices telles que décrites ci-haut.

#### **2017-04-091**

##### **12.5 SIGNATURE DE L'ACTE DE SERVITUDE APPROUVÉE EN AOÛT 2014 – 1697 RUE DU MOULIN**

---

*CONSIDÉRANT QUE* la demande de réduction d'une assiette de servitude a été approuvée le 11 août 2014 par résolution du conseil municipal portant le numéro 2014-08-436;



*CONSIDÉRANT QUE* toutes les conditions énumérées dans la résolution 2014-08-436 ont été respectées;

IL est proposé par monsieur Daniel Choquette, appuyé par monsieur Patrice Barbot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le maire, monsieur Simon Lacombe, et la directrice générale, madame Lucie Paquette, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de servitude préparé par M<sup>e</sup> Christian Daviau, notaire

## **2017-04-092**

### **12.6 MANDAT D'UN MEMBRE RÉSIDENT AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

---

*CONSIDÉRANT* l'appel de candidatures pour ajouter un membre au sien du Comité consultatif d'urbanisme comme stipulé au règlement 17-464;

*CONSIDÉRANT QUE* monsieur Poulin a manifesté son désir de représenter la population;

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par madame Lise Cadieux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE mandater monsieur Onil Ronald Poulin résident de la rue des Épinettes pour un terme d'office d'un (1) an au sein du comité consultatif d'urbanisme.

## **13. LOISIRS – CULTURE – ORGANISMES**

## **2017-04-093**

### **13.1 CAMP DE JOUR ET SERVICE DE GARDE ÉTÉ 2017 – AUTORISATION D'EMBAUCHE**

---

*CONSIDÉRANT QUE* les loisirs sont à la charge de la municipalité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017;

*CONSIDÉRANT QUE* l'organisation pour le camp de jour ainsi que le service de garde pour l'été 2017 ont fait l'objet d'une proposition déposée et présentée par le coordonnateur du service des loisirs le jeudi 30 mars;

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil acceptent les recommandations proposées;

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Gilles Carpentier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que des appels de candidatures soient faits afin de pourvoir le poste de coordonnateur(trice) ainsi que des animateurs(trices) pour l'été 2017;

Que monsieur Jean-Christophe Soucie procède à l'affichage des postes ainsi que la publicité nécessaire;

Qu'il procède à la sélection et aux entrevues des candidats(es);

Que la directrice générale est autorisée à faire l'embauche du personnel nécessaire pour le camp de jour et service de garde Été 2017.

14. VARIA

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 15.1 RIAM – Procès-verbal séance ordinaire CA – 22 mars 2017
- 15.2 RIAM – Bilan annuel 2016
- 15.3 MRC – Séance ordinaire Conseil – 8 février 2017
- 15.4 MRC – Séance ordinaire CA - 28 février 2017
- 15.5 RAE SM/SMM – Rapport mensuel d'exploitation Janvier 2017
- 15.6 MRC – Compte rendu de la réunion du Comité transport

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2017-04-094**

**17. LEVÉE DE LA SESSION**

---

IL est proposé par monsieur Patrice Barbot, appuyé par monsieur Daniel Choquette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;  
De lever cette session à 20 h 54.

---

Simon Lacombe  
Maire

---

Lucie Paquette  
Directrice générale